

# FÉDÉRAL OBLIGATION VARIABLE ISR FIA

RAPPORT ANNUEL  
31/12/2020

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	6
3. Rapport de gestion	7
4. Informations réglementaires	9
5. Certification du commissaire aux comptes	16
6. Comptes de l'exercice	22

## INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### FEDERAL OBLIGATION VARIABLE ISR

Code ISIN : FR0013332624\* – Part P

FIA soumis au droit français

Fonds géré par FEDERAL FINANCE GESTION - Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA

### Objectifs et politique d'investissement

**Federal Obligation Variable ISR** est un fonds de classification « Obligations et autres titres de créance libellés en euro ».

**Son objectif** est d'obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à celle de l'indice Bloomberg Barclays EURO Floating Rate Notes TR une fois les frais de gestion déduits.

**La stratégie d'investissement** consiste à construire un portefeuille en intégrant des critères de responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance dans l'évaluation de la qualité des différents émetteurs.

Le fonds est constitué de titres libellés en euro à taux variable, ou à taux fixe swappé, indexées sur les taux du marché monétaire (Eonia, Euribor), à hauteur de 80 % minimum de l'actif du fonds. Une part minoritaire du portefeuille (20 % maximum) pourra être placée sur des obligations indexées inflation ou dont le coupon est indexé sur le CMS (constant maturity swap) ou le TEC (taux de l'échéance constante).

Le choix des titres s'effectue en deux étapes :

- Une sélection de titres en se basant sur un processus rigoureux d'analyse du risque crédit, fonction de la qualité intrinsèque des émetteurs (résultats et perspectives, rating de l'émission, maturité, liquidité de l'émission, du coupon, etc) ; puis en complément
- La détermination des émetteurs qui intègrent le mieux les problématiques environnementales, sociales et de gouvernance dans leur politique de développement (application du filtre Investissement Socialement Responsable).

Les investissements seront réalisés à hauteur de 90 % minimum sur des signatures en catégories d'investissement égales ou supérieures aux notations BBB- pour l'agence de rating Standard & Poor's, Baa3 pour l'agence Moody's ou BBB- pour l'agence Fitch ou équivalent selon le processus de notation interne. La notation retenue sera la notation la plus faible des quatre contributeurs. 90 % minimum des émetteurs bénéficieront d'une notation supérieure ou égale à BBB- ou équivalente. La cible de notation moyenne du portefeuille sera d'être supérieure ou égale à A-.

La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou systématiquement aux notations émises par des agences de notation. L'utilisation des notations mentionnées ci-dessus participe à l'évaluation globale de la qualité du crédit d'une émission ou d'un émetteur sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres.

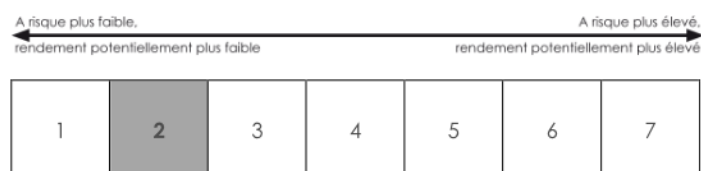
En cas de dégradation de la notation d'un titre conduisant à dépasser les limites de notation fixées ci-dessus, la société de gestion procédera à sa propre analyse du risque de crédit des instruments sélectionnés et pourra décider de céder ce titre en considération de l'intérêt des porteurs.

La fourchette de sensibilité est comprise entre 0 et + 1.

L'ajustement, à la hausse comme à la baisse, du degré de risque est réalisé en permanence par le gérant, en fonction de ses anticipations (possibilité d'utiliser des instruments de gestion des risques financiers appelés « instruments financiers à terme »).

- Indice de référence : Bloomberg Barclays EURO Floating Rate Notes TR (LEF1TREU) (coupons réinvestis).
- **Durée minimale de placement recommandée : 1 an.**
- Fonds de capitalisation des revenus.
- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 16h00 et exécutées quotidiennement.

### Profil de risque et de rendement



L'indicateur synthétique de risque est basé sur la volatilité historique annualisée du FIA sur les cinq dernières années. Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le niveau de risque de ce fonds reflète principalement le risque de marché des obligations en euro sur lequel il est investi.

\* Opération sur titre: Le 4 mai 2018, une opération consistant à multiplier par 10 la valeur liquidative de la part P a été effectuée

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- **Impact des techniques financières liées aux produits dérivés** : l'utilisation de produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille et peut entraîner, sur de courtes périodes, des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

## INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### FEDERAL OBLIGATION VARIABLE ISR

Code ISIN : FR0010859785 – Part I

FIA soumis au droit français

Fonds géré par FEDERAL FINANCE GESTION - Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA

#### Objectifs et politique d'investissement

**Federal Obligation Variable ISR** est un fonds de classification « Obligations et autres titres de créance libellés en euro ».

**Son objectif** est d'obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à celle de l'indice Bloomberg Barclays EURO Floating Rate Notes TR une fois les frais de gestion déduits.

**La stratégie d'investissement** consiste à construire un portefeuille en intégrant des critères de responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance dans l'évaluation de la qualité des différents émetteurs.

Le fonds est constitué de titres libellés en euro à taux variable, ou à taux fixe swappé, indexées sur les taux du marché monétaire (Eonia, Euribor), à hauteur de 80 % minimum de l'actif du fonds. Une part minoritaire du portefeuille (20 % maximum) pourra être placée sur des obligations indexées inflation ou dont le coupon est indexé sur le CMS (constant maturity swap) ou le TEC (taux de l'échéance constante).

Le choix des titres s'effectue en deux étapes :

- Une sélection de titres en se basant sur un processus rigoureux d'analyse du risque crédit, fonction de la qualité intrinsèque des émetteurs (résultats et perspectives, rating de l'émission, maturité, liquidité de l'émission, du coupon, etc) ; puis en complément
- La détermination des émetteurs qui intègrent le mieux les problématiques environnementales, sociales et de gouvernance dans leur politique de développement (application du filtre Investissement Socialement Responsable).

Les investissements seront réalisés à hauteur de 90 % minimum sur des signatures en catégories d'investissement égales ou supérieures aux notations BBB- pour l'agence de rating Standard & Poor's, Baa3 pour l'agence Moody's ou BBB- pour l'agence Fitch ou équivalent selon le processus de notation interne. La notation retenue sera la notation la plus faible des quatre contributeurs. 90 % minimum des émetteurs bénéficieront d'une notation supérieure ou égale à BBB- ou équivalente. La cible de notation moyenne du portefeuille sera d'être supérieure ou égale à A-.

La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou systématiquement aux notations émises par des agences de notation. L'utilisation des notations mentionnées ci-dessus participe à l'évaluation globale de la qualité du crédit d'une émission ou d'un émetteur sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres.

En cas de dégradation de la notation d'un titre conduisant à dépasser les limites de notation fixées ci-dessus, la société de gestion procédera à sa propre analyse du risque de crédit des instruments sélectionnés et pourra décider de céder ce titre en considération de l'intérêt des porteurs.

La fourchette de sensibilité est comprise entre 0 et + 1.

L'ajustement, à la hausse comme à la baisse, du degré de risque est réalisé en permanence par le gérant, en fonction de ses anticipations (possibilité d'utiliser des instruments de gestion des risques financiers appelés « instruments financiers à terme »).

- Indice de référence : Bloomberg Barclays EURO Floating Rate Notes TR (LEFITREU) (coupons réinvestis).

- **Durée minimale de placement recommandée : 1 an.**

- Fonds de capitalisation des revenus.

- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 16h00 et exécutées quotidiennement.

#### Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur synthétique de risque est basé sur la volatilité historique annualisée du FIA sur les cinq dernières années. Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le niveau de risque de ce fonds reflète principalement le risque de marché des obligations en euro sur lequel il est investi.

**Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :**

- **Impact des techniques financières liées aux produits dérivés** : l'utilisation de produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille et peut entraîner, sur de courtes périodes, des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

## INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### FEDERAL OBLIGATION VARIABLE ISR

Code ISIN : FR0013387305 – Part SI

FIA soumis au droit français

Fonds géré par FEDERAL FINANCE GESTION - Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA

### Objectifs et politique d'investissement

**Federal Obligation Variable ISR** est un fonds de classification « Obligations et autres titres de créance libellés en euro ».

**Son objectif** est d'obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à celle de l'indice Bloomberg Barclays EURO Floating Rate Notes TR une fois les frais de gestion déduits.

**La stratégie d'investissement** consiste à construire un portefeuille en intégrant des critères de responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance dans l'évaluation de la qualité des différents émetteurs.

Le fonds est constitué de titres libellés en euro à taux variable, ou à taux fixe swappé, indexées sur les taux du marché monétaire (Eonia, Euribor), à hauteur de 80 % minimum de l'actif du fonds. Une part minoritaire du portefeuille (20 % maximum) pourra être placée sur des obligations indexées inflation ou dont le coupon est indexé sur le CMS (constant maturity swap) ou le TEC (taux de l'échéance constante).

Le choix des titres s'effectue en deux étapes :

- Une sélection de titres en se basant sur un processus rigoureux d'analyse du risque crédit, fonction de la qualité intrinsèque des émetteurs (résultats et perspectives, rating de l'émission, maturité, liquidité de l'émission, du coupon, etc) ; puis en complément
- La détermination des émetteurs qui intègrent le mieux les problématiques environnementales, sociales et de gouvernance dans leur politique de développement (application du filtre Investissement Socialement Responsable).

Les investissements seront réalisés à hauteur de 90 % minimum sur des signatures en catégories d'investissement égales ou supérieures aux notations BBB- pour l'agence de rating Standard & Poor's, Baa3 pour l'agence Moody's ou BBB- pour l'agence Fitch ou équivalent selon le processus de notation interne. La notation retenue sera la notation la plus faible des quatre contributeurs. 90 % minimum des émetteurs bénéficieront d'une notation supérieure ou égale à BBB- ou équivalente. La cible de notation moyenne du portefeuille sera d'être supérieure ou égale à A-.

La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou systématiquement aux notations émises par des agences de notation. L'utilisation des notations mentionnées ci-dessus participe à l'évaluation globale de la qualité du crédit d'une émission ou d'un émetteur sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres.

En cas de dégradation de la notation d'un titre conduisant à dépasser les limites de notation fixées ci-dessus, la société de gestion procédera à sa propre analyse du risque de crédit des instruments sélectionnés et pourra décider de céder ce titre en considération de l'intérêt des porteurs.

La fourchette de sensibilité est comprise entre 0 et + 1.

L'ajustement, à la hausse comme à la baisse, du degré de risque est réalisé en permanence par le gérant, en fonction de ses anticipations (possibilité d'utiliser des instruments de gestion des risques financiers appelés « instruments financiers à terme »).

- Indice de référence : Bloomberg Barclays EURO Floating Rate Notes TR (LEF1TREU) (coupons réinvestis).

- **Durée minimale de placement recommandée : 1 an.**

- Fonds de capitalisation des revenus.

- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 16h00 et exécutées quotidiennement.

### Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur synthétique de risque est basé sur la volatilité historique annualisée du FIA sur les cinq dernières années. Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le niveau de risque de ce fonds reflète principalement le risque de marché des obligations en euro sur lequel il est investi.

**Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :**

- **Impact des techniques financières liées aux produits dérivés** : l'utilisation de produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille et peut entraîner, sur de courtes périodes, des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

## 2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

**Les changements substantiels au 31.12.2020 :**

Néant.



#### **Politique d'investissement :**

La pandémie de Coronavirus a dominé l'actualité internationale en 2020, induisant une forte volatilité sur les marchés financiers.

L'Europe, les USA et les pays émergents furent touchées à partir de février et des pans entiers des économies furent sinistrés. En mars, la pandémie s'intensifiant, les autorités imposèrent les confinements afin de protéger les populations et réduire la surcharge des hôpitaux. De nombreuses économies furent mises à l'arrêt. Elles bénéficièrent cependant d'aides massives des Etats. Les Banques Centrales réduisirent leurs taux directeurs, prêtèrent les capitaux nécessaires aux banques et entreprises en difficultés, et/ou augmentèrent leurs achats de titres au prix d'une forte création monétaire. Mi-mars, l'inquiétude était à son comble. La volatilité des actions s'envolait, le dollar revenait sur ses plus hauts (1,08 €/€). Les taux longs américains ont plongé autour des 0,50% et les spreads de crédit se tendaient fortement. Après son pic du 10 avril, le nombre de cas de coronavirus a progressivement régressé permettant d'envisager un déconfinement qui eut lieu début juin et qui fut suivi pendant l'été d'un redressement de l'activité économique. Les marchés actions ont entamé un fort rebond et le Dollar et le Yen ont commencé à se déprécier face à l'Euro. Les 27 pays européens se mirent d'accord sur un plan de relance (750 Md€) pour 2021 financé, par la Commission Européenne, via des emprunts obligataires fédéraux. Il permettra d'octroyer des prêts et des subventions aux pays à soutenir. Le 03 novembre, l'élection du nouveau Président américain, Joe Biden et l'annonce le 09 novembre de vaccins par Pfizer (suivi par Moderna et Astrazeneca) ont constitué un énorme soulagement qui a créé des tensions sur les taux longs américains. Les taux longs allemands sont restés sur de niveaux très faibles, grâce à la BCE qui a une nouvelle fois assoupli sa politique monétaire en décembre en augmentant son programme d'achat de titres. Un accord de Brexit « à l'amiable » finit par être conclu entre la Grande-Bretagne et l'Union Européenne le 24 décembre.

Fin décembre les taux souverains à 10 ans américains et allemands finissaient l'année respectivement à 0,91% et -0,57%. L'Euro/Dollar atteignit 1,2216 €/€ et l'Euro/Yen était également en hausse sur l'année à 126,18 €/Y.

Du côté du crédit, la volatilité a été forte au cours de l'exercice et on peut l'illustrer par l'évolution de l'indice Markit Itraxx European Crossover des CDS qui a démarré l'année sur un niveau de 206 pour la terminer à 241 en passant par un plus haut de 706 le 18 mars au moment de la confirmation de l'ampleur de la pandémie.

Au cours de l'année, les investissements ont été réalisés sur la base d'éléments de nature financière mais aussi extra financière à la lumière de critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

La sensibilité du fonds aux taux d'intérêt est globalement restée faible sur l'année, autours de 0,15. Cependant, dans les fortes périodes de stress, les couvertures via futurs des titres à taux fixe ont été coupées afin de protéger le fonds et de bénéficier des mouvements de baisse de taux, la sensibilité a alors atteint 0,5 au maximum dans ces périodes.

En terme de progression des VL sur l'année, le fonds affiche -0,09% pour la part SI, -0,21% pour la part I, -0,29% pour la part P, à comparer à +0,16% pour son indice de référence.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
FÉDÉRAL SUPPORT MONETAIR SI	26 602 599,48	26 586 994,65
FÉDÉRAL SUPPORT COURT TERME ESG SI	8 000 006,21	7 995 857,86
BFCM B OISEST+0.0% 11-05-21	5 000 000,00	5 007 027,00
CA OISEST+0.0% 04-02-21	5 000 000,00	4 989 364,63
CRED SUIS SA AG LONDON BRANCH E3R+0.6% 27-08-21	4 933 565,00	4 921 131,83
BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT OISEST+2.0% 22-01-23	4 231 680,00	4 174 154,24
NT CONS FIN E3R+0.6% 25-02-22	5 025 335,00	
DAIMLER E3R+0.45% 03-07-24	4 990 061,67	
VOLVO TREASURY AB E3R+0.65% 10-01-22	4 030 040,00	
BMW FIN E3R+0.6% 02-10-23	4 009 740,00	



## 4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- **Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR).**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

- **PROCESSUS DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES**

Conformément au Règlement Général de l'AMF, la politique de meilleure exécution permet d'obtenir la meilleure prestation pour le client (intégrant le coût total et la qualité du service rendu).

Pour tous les instruments négociés sur le marché le nécessitant, Fédéral Finance Gestion intervient au travers d'intermédiaires. Sa politique d'exécution consiste donc en un processus de sélection de ces derniers. Ce processus repose sur des critères d'appréciation de la prestation tant au niveau qualitatif que quantitatif.

L'analyse permet d'établir une notation interne de l'intermédiaire, basée sur une approche multicritères. Elle s'applique à toutes les classes d'instruments concernées et fait l'objet d'une mise à jour périodique.

Lorsque le processus de sélection est achevé et qu'il met en évidence un niveau de qualité de l'intermédiaire conforme aux exigences, l'autorisation finale de référencement de ce dernier est délivrée par un comité de validation constitué de dirigeants et d'experts.

- **INFORMATION RELATIVE A LA GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITE**

Le dispositif de liquidité mis en place au sein de la Société de gestion qui gère le FCP s'appréhende dans un contexte global intégrant à la fois l'actif et le passif des fonds. Ce dispositif est intégré à la politique de gestion des risques de la Société de gestion, avec révision de cette politique a minima une fois par an.

Le suivi du risque de liquidité à l'actif est réalisé avec des modèles et des hypothèses distincts selon les classes d'actifs. Le risque de liquidité est analysé en situation de scénario normal d'une part et en situation de stress test d'autre part.

Afin d'encadrer le risque de liquidité de chaque portefeuille, la Société de gestion mesure également la proportion du portefeuille pouvant être cédée en un jour.

Sur cette mesure, des seuils d'alerte sont définis pour chaque portefeuille ou famille de portefeuilles.

Les franchissements de seuils d'alerte sont présentés lors du Comité des Risques de la Société de gestion qui prend alors les mesures adéquates compte tenu du profil de liquidité des portefeuilles et de l'origine du franchissement de seuil.

- **CONTROLE DE LA POLITIQUE D'EXECUTION**

Au minimum une fois par an, et sauf évènement majeur le nécessitant, Fédéral Finance Gestion procède formellement à une actualisation complète de la notation de tous les intermédiaires, ce travail pouvant donner lieu à des décisions d'exclusion ou d'intégration dans les listes d'intermédiaires autorisés.

- **CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)**

Ce fonds ne prend pas simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux, et de qualité de gouvernance. La sélection des titres en portefeuille s'effectue par une double approche, à la fois financière et ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance). L'approche ESG de type «Best in class » permet de préciser l'univers investissable du fonds sur la base de l'univers d'investissement. Chaque émetteur est analysé selon un modèle propriétaire. Ce modèle permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face. La définition de l'univers investissable s'effectue en deux étapes :

- Une première étape consiste à appliquer un filtre normatif. Cette étape permet d'exclure les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unis et les entreprises les plus impliquées dans l'extraction ou l'utilisation du charbon.

- Dans un second temps, une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est réalisée. Cette approche permet de mesurer la performance des émetteurs au regard de celles de tous les autres émetteurs d'un secteur d'activité donné afin d'orienter les investissements du fonds vers les acteurs les plus vertueux. Ainsi, est étudié un ensemble de critères sur chacun des enjeux : environnementaux (par exemple les émissions de CO<sub>2</sub>), sociaux (comme le taux de fréquence des accidents au sein des sociétés) et gouvernance (comme l'éthique des affaires). Le poids de ces différents critères est établi, secteur par secteur, selon l'importance qu'ils revêtent. Cette performance est transcrite par un rating allant de A à E (A étant attribué aux acteurs les plus performants). L'univers investissable est alors constitué des émetteurs notés de A à D. L'application du filtre ESG permet d'exclure 20% de l'univers d'investissement, à savoir les valeurs les moins bonnes d'un point de vue de l'univers investissable best in class après application du premier filtre normatif. La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net.

- **POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE**

Le souscripteur est invité à se reporter au site [www.Fédéral-finance.fr](http://www.Fédéral-finance.fr) où figure la politique d'exercice des droits de vote ainsi que le dernier rapport annuel qui lui est consacré.

- **RISQUE GLOBAL**

La méthode de calcul du risque global est la méthode de l'engagement.

- **EFFET DE LEVIER**

- Montant total brut du levier auquel l'OPC a recours : 153,59%.
- Montant total net du levier auquel l'OPC a recours : 111,09%.

- **POLITIQUE ET PRATIQUES DE REMUNERATION**

### **I Gouvernance de la politique de rémunération**

La Direction des Ressources Humaines du Groupe (DRH Groupe) est en charge de la coordination, entre les entités du Groupe, des réflexions et bonnes pratiques en matière de politique de rémunération.

La politique de rémunération du Groupe est encadrée par un budget annuel dont le suivi est centralisé à la DRH Groupe.

Cette politique, dont le cadre général est fixé par la DRH Groupe, fait l'objet d'adaptation par les filiales du Groupe pour tenir compte de leurs contraintes particulières d'activité, économiques, concurrentielles ou réglementaires.

La Direction des Risques et la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent sont impliquées dans le processus de fixation et de revue des rémunérations variables des cadres de direction et cadres dirigeants du Groupe. Ces fonctions de contrôle apprécient la gestion des risques et de la conformité.

Annuellement, le Conseil d'administration revoit et adopte les principes généraux de la politique de rémunération en s'appuyant sur un comité spécialisé, le Comité des rémunérations.

Le Comité exécutif du Groupe, quant à lui, valide le cadrage de la négociation annuelle obligatoire portant sur la rémunération, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée.

C'est ensuite au niveau de chaque entité, et en fonction de la convention collective applicable que des mesures salariales sont, soit proposées à la négociation, soit présentées aux instances du personnel élues, pour accord ou mise en œuvre unilatérale.

Dans ce cadre, le Comité des rémunérations du Groupe a pour mission, notamment, de s'assurer de la cohérence générale de la politique de rémunération et des dispositifs, mesures et pratiques qui s'y déploient.

## **1.1 Organisation du Crédit Mutuel Arkéa en matière sociale**

Le Groupe est constitué du Crédit Mutuel Arkéa et de filiales formant une Unité Economique et Sociale, l'UES Arkade, et de filiales hors de l'UES Arkade.

L'UES Arkade regroupe les sociétés suivantes :

- Crédit Mutuel Arkéa ;
- Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne ;
- Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest ;
- Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Sud-Ouest ;
- Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels ;
- Arkéa Crédit Bail ;
- Arkéa Capital Gestion ;
- Caisse de Bretagne de Crédit Mutuel Agricole ;
- Fédéral Finance, et ;
- Fédéral Finance Gestion.

Le statut social de ces entités s'organise principalement autour d'un tronc commun constitué de leur propre convention collective « Arkade » et d'accords d'entreprise.

Fédéral Finance Gestion est une société de gestion, filiale du Groupe Crédit Mutuel Arkéa. Elle est rattachée à la convention collective de l'UES Arkade et est soumise à la politique de rémunération qui est définie par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Par ailleurs, une filiale du Groupe, hors UES, créée le 1er juin 2011, Arkéa Société des Cadres de Direction (ASCD), est employeur des cadres supérieurs du Groupe et porte leur statut social. Les salariés d'ASCD, sont mis à disposition des différentes entités utilisatrices du Groupe Crédit Mutuel Arkéa, et notamment de FFG.

La politique de rémunération de Fédéral Finance Gestion expose donc principalement la politique de rémunération du Groupe Crédit Mutuel Arkéa et les spécificités liées au statut du personnel identifié.

## **1.2 Le Comité des rémunérations**

Le Comité des rémunérations du Groupe Crédit Mutuel Arkéa, dans le cadre de la surveillance exercée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution sur une base consolidée, exerce à son niveau les fonctions dévolues à toutes les entités du Groupe assujetties en matière d'examen de leur politique de rémunération.

### 1.2.1 Date de constitution et composition du Comité des rémunérations

Un Comité des nominations et des rémunérations a été créé en septembre 2008 puis, le 25 août 2014, il a été décidé de le dissocier en deux comités : un Comité des nominations d'une part et, un Comité des rémunérations d'autre part. Le fonctionnement de ce dernier est régi par une charte qui a été mise à jour puis validée par le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa en février 2018.

Le Comité des rémunérations du Groupe Crédit Mutuel Arkéa est composé d'un président et de 2 à 3 membres, membres du Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa. L'un des membres du Comité est un administrateur représentant les salariés et ayant voix délibérative au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa.

Le président et les membres du Comité des rémunérations sont nommés par le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa pour la durée de leur mandat d'administrateur.

### 1.2.2 Missions du Comité des rémunérations

Dans le cadre de sa mission, le Comité des rémunérations du Groupe Crédit Mutuel Arkéa :

- a/ S'assure de la cohérence générale de la politique de rémunération appliquée dans le Groupe, à la fois sur le plan des principes, des budgets et des allocations individuelles mis en œuvre par les lignes-métiers et entités au sein du Groupe et émet un avis.
- b/ Procède à l'examen annuel des rémunérations, indemnités et avantages de toute nature accordés :
  - Aux mandataires sociaux et principaux dirigeants du Crédit Mutuel Arkéa, et aux dirigeants effectifs des filiales régulées ;

- Au responsable de la fonction de gestion des risques mentionné à l'article L 511-64 du Code monétaire et financier et au responsable de la conformité.

c/ Procède à l'examen annuel de la politique de rémunération des salariés dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque du Crédit Mutuel Arkéa ou d'une filiale.

d/ Procède à l'examen annuel de la politique de rémunération des salariés dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque des sociétés de gestion et/ou des OPC soumis aux Directives AIFM et OPCVM V (personnel identifié).

e/ Procède périodiquement à l'examen du montant des indemnités allouées aux administrateurs, membres de conseils de surveillance du Crédit Mutuel Arkéa et/ou de ses filiales.

Pour l'exercice de l'ensemble de ses missions le Comité des rémunérations dispose des moyens nécessaires et peut recourir à des conseils externes.

Le Comité des rémunérations rend compte régulièrement de ses travaux au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa et aux organes délibérants des filiales régulées du Groupe qui sont destinataires des informations les concernant contenues dans l'examen annuel de la politique de rémunération.

## **II. Politique de rémunération de Fédéral Finance Gestion**

La politique de rémunération du Groupe vise à faire de la rémunération un levier efficace d'attraction, de fidélisation et de motivation des collaborateurs, contribuant à la performance sur le long terme de l'entreprise et de ses collaborateurs, tout en s'assurant de la conformité aux réglementations en vigueur dans le secteur financier.

Pour ses dirigeants, elle vise en outre à reconnaître la définition et la mise en œuvre de la stratégie du Groupe, validée par son Conseil d'administration, dans l'intérêt commun de ses clients et de ses collaborateurs.

Fédéral Finance Gestion, société de gestion filiale à 100% du groupe Crédit Mutuel Arkéa (le Groupe) emploie des salariés assurant la gestion financière, la stratégie, les activités d'analyse et la gestion des risques. Fédéral Finance Gestion est soumise notamment à la Directive AIFM et à la Directive OPCVM V.

Par ailleurs, le Crédit Mutuel Arkéa est en cours d'élaboration d'une démarche qui vise une intégration cohérente et graduelle des risques en matière de durabilité au sein de sa politique de rémunération. Les pistes qui seront retenues dans ce cadre permettront, en conformité avec les législations sectorielles relatives aux politiques de rémunération auxquelles sont soumis le Crédit Mutuel Arkéa et ses entités, la prise en compte des risques en matière de durabilité au sein des processus adéquats.

Fédéral Finance Gestion fait partie de l'Unité Economique et Sociale dite « Arkade » (ou UES Arkade). Ses salariés sont couverts par la convention collective et les accords d'entreprise en vigueur au sein de l'UES Arkade.

Par ailleurs, Arkéa Société des Cadres de Direction (Arkéa SCD ou ASCD) également filiale à 100% du groupe Crédit Mutuel Arkéa met à disposition de Fédéral Finance Gestion des salariés ayant le statut de cadres de direction ou cadres dirigeants.

### **II.1 Principes généraux de la politique de rémunération**

La politique de rémunération définit les principes généraux de constitution, de fixation et de révision des salaires. Elle vise à attirer, motiver et fidéliser les salariés tout en respectant la stratégie de l'entreprise et les réglementations en vigueur dans son secteur d'activité.

Pour être motivante et reconnaissante, la politique de rémunération est axée sur l'appréciation de performances individuelles et/ou collectives. Elle s'appuie sur une rémunération monétaire et des avantages sociaux. Elle est déclinée en tenant compte du contexte économique, social et concurrentiel du secteur d'activité sur lequel Fédéral Finance Gestion intervient.

La politique de rémunération de Fédéral Finance Gestion s'inscrit dans la politique de ressources humaines globale du Groupe Crédit Mutuel Arkéa visant à favoriser la compétitivité de l'entreprise, à développer les compétences et à créer un climat social serein sans porter atteinte à l'intérêt des porteurs et des clients en gestion sous mandat.

Les indicateurs de rémunération variable mis en place au sein de Fédéral Finance Gestion sont établis dans le respect de la politique d'appétence au risque du Groupe qui cherche à situer le risque à un niveau compatible avec ses objectifs de développement tout en s'assurant de pouvoir toujours le maîtriser par son savoir-faire. Les niveaux de risque et de maîtrise de ce risque sont des critères faisant l'objet d'une très grande attention et se révélant particulièrement sélectifs dans l'orientation du développement.

### **II.2 Politique de rémunération au sein de l'UES Arkade**

L'ensemble des salariés de l'UES Arkade bénéficie du même système de rémunération fixe (directe plus périphériques). La rémunération directe est établie en fonction de l'emploi occupé et des compétences requises pour l'exercer et évolue, collectivement, dans le cadre de la Négociation Annuelle négociation annuelle sur la rémunération, le temps de travail, et le partage de la valeur ajoutée.

Se trouve défini, conventionnellement, un répertoire des emplois détaillé qui précise pour chaque emploi les savoir, savoir-faire et savoir-être attendus des salariés. L'ensemble des emplois a été pesé (méthode HAY) permettant leur classement par niveau et d'y associer une rémunération plancher. Le processus annuel de promotion et d'entretien annuel d'appréciation permet d'apprécier l'évolution de compétences. Dans ce cadre, le collaborateur peut bénéficier d'une augmentation individuelle au choix, voire d'un changement d'emploi vers un niveau supérieur.

Pour ceux qui ne sont pas concernés par l'attribution de promotions, le contrat social de l'entreprise prévoit qu'une augmentation minimum leur soit attribuée au bout de quatre ans pour les employés et cinq ans pour les premiers niveaux de cadres.

Par ailleurs, des primes discrétionnaires peuvent être attribuées aux collaborateurs qui réalisent une mission particulière et/ou au regard de leur implication.

Les collaborateurs bénéficient également d'un accord de participation et d'un contrat d'intéressement.

Un dispositif de « bonification Groupe » a été mis en œuvre. Ce dispositif, glissant sur trois ans, prévoit pour chaque collaborateur du Groupe, sous condition d'atteinte de critères de déclenchement et d'indicateurs de performance fixés annuellement et identiques à ceux fixés aux membres du Comité de Coordination Générale, le versement d'un complément de rémunération sous la forme d'un supplément d'intéressement ou de participation. Ce dispositif a permis le versement en 2020 de 1,693 euros bruts, pour un collaborateur exerçant à temps complet.

Outre ces dispositions générales, de manière spécifique à Fédéral Finance Gestion et afin d'améliorer la performance et la qualité de gestion des fonds gérés par Fédéral Finance Gestion, les gérants des tables Gestion Pilotée / Multigestion et Mandats bénéficient depuis 2016, d'un mécanisme de rémunération variable. Celui-ci est plafonné au montant le plus faible entre 12000 € et 20% de la rémunération annuelle brute de chaque collaborateur.

Fédéral Finance Gestion veille à ce que l'évaluation des performances sur laquelle repose le versement des primes prenne en compte des critères quantitatifs et qualitatifs. Par ailleurs, pour la partie s'appuyant sur des performances quantitatives et notamment financières, Fédéral Finance Gestion veille à ce que le montant total de la prime soit établi en combinant l'évaluation des contributions individuelles avec les résultats d'ensemble de la société ou de l'unité opérationnelle concernée.

La composante fixe de la rémunération est considérée suffisante pour permettre, le cas échéant, de ne verser aucune prime.

### **II.3 Politique de rémunération de la société ASCD dont les collaborateurs font l'objet d'une mise à disposition au bénéfice de Fédéral Finance Gestion.**

Elle est définie en tenant compte du cadre général proposé par la Direction des Ressources Humaines Groupe.

Les cadres de direction et les cadres dirigeants salariés de la société ASCD bénéficient d'un salaire fixe et d'un dispositif de rémunération variable dont les modalités de calcul et de versement différé sont définies annuellement sur proposition du Comité des rémunérations.

Complémentaire de la rémunération fixe, la rémunération variable rémunère les réalisations quantitatives et/ou qualitatives mesurées à partir des performances constatées et des évaluations individuelles au regard des objectifs fixés. Elle est conditionnée avant toute chose par l'atteinte des objectifs mesurant la performance Groupe. Elle ne constitue pas un droit et est fixée chaque année dans le respect de la politique de rémunération de l'année considérée et des principes de gouvernance en vigueur.

La prime de rémunération variable est définie en se basant sur la réalisation des objectifs Groupe et individuels.

Ainsi la mise en œuvre du dispositif demeure soumise à l'atteinte des indicateurs Groupe communs à tous les collaborateurs et portant sur le résultat d'exploitation, le coefficient d'exploitation, le coefficient d'engagement. Ces indicateurs de déclenchement intègrent dans leur détermination le coût du risque, l'évolution des provisions pour risques et charges et l'engagement du capital nécessaire eu égard aux risques encourus. Ces modalités suspensives du versement de la rémunération variable permettent ainsi d'assurer la prise en compte de l'ensemble des risques dans la détermination de l'assiette de rémunération.

Le cadre général de fixation des indicateurs individuels est défini par la Direction générale du Groupe par diffusion de notes techniques. Un groupe de travail pluridisciplinaire faisant intervenir les fonctions risques, conformité, finances et ressources humaines procède, quant à lui, à la revue des indicateurs pour s'assurer de leur cohérence et du respect des normes internes. Chaque Directeur de Pôle le décline ensuite par activité et par collaborateur lors d'un entretien annuel. Les indicateurs doivent être clairement identifiés et mesurables, même lorsqu'ils sont qualitatifs.

Les contributions de la part Groupe et de la part individuelle dans le calcul de la prime de rémunération varient selon l'entité et de la fonction du collaborateur concerné.

Le taux de rémunération variable appliqué au montant de rémunération fixe, servant au calcul de la prime, est déterminé par le responsable hiérarchique suite aux appréciations des réalisations effectives des collaborateurs. Son niveau fait l'objet d'une grille, déterminant un pourcentage cible et un pourcentage plafond.

Le versement de la rémunération variable est annuel.

#### **II.4 Politique de rémunération du personnel identifié : salariés qui gèrent des OPCVM, des FIA relevant des paragraphes 1, 2, 3, 5 et 6 de la sous-section 2, des sous-sections 3, 4 et 5 de la section 2 du chapitre IV du titre Ier du livre II du code monétaire et financier**

Fédéral Finance Gestion a recensé le personnel identifié au sens des Directives AIFM et OPCVM V, lequel est constitué :

- du Président et des membres du Directoire,
- des gérants financiers,
- des responsables des fonctions support,
- des contrôleurs des risques,
- du RCCI,
- des contrôleurs internes.

Soit (39) personnes au 31 décembre 2020, dont (4) faisant l'objet d'une mise à disposition partielle.

Eu égard au personnel identifié, qu'il s'agisse des collaborateurs qu'elle emploie directement ou qui sont mis à sa disposition, Fédéral Finance Gestion s'assure de la mise en place d'une politique de rémunération qui n'encourage pas une prise de risque incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des OPC et qui est conforme aux objectifs des OPC et à l'intérêt des porteurs.

#### **Le principe de proportionnalité**

Fédéral Finance Gestion est en mesure de remplir les conditions pour bénéficier du principe de proportionnalité posé par la Directive AIFM et la Directive OPCVM V.

Le principe de proportionnalité autorise, pour l'ensemble de ses collaborateurs, à s'affranchir des contraintes relatives au processus de paiement de la rémunération variable (paiement d'une partie de la rémunération variable sous forme d'instruments, « conservation » de la rémunération variable telle que définie par l'ESMA, « report » d'une partie de la rémunération variable) et de l'obligation de créer un comité de rémunérations.

Si, compte tenu d'évolutions ultérieures, les primes du personnel identifié devaient s'accroître significativement pour représenter plus de 30% de la rémunération fixe et plus de 100 000 euros par an, Fédéral Finance Gestion prendrait, en concertation avec le groupe, les mesures nécessaires pour se conformer aux exigences posées par les Directives AIFM et OPCVM V.

Fédéral Finance Gestion s'assure également que le personnel identifié ne met pas en œuvre des stratégies permettant de contourner les exigences des Directives.

### III. **Transparence et contrôle de la politique de rémunération**

La politique de rémunération de Fédéral Finance Gestion est globalement sécuritaire et prévue par les textes internes de l'entreprise. Elle est encadrée par un budget annuel dont le suivi est centralisé à la Direction des ressources humaines. Les enveloppes annuelles sont présentées aux instances du personnel ; leur utilisation est publiée dans les rapports sociaux de l'entreprise. Ces derniers reprennent le détail des enveloppes utilisées : enveloppes de promotions, enveloppes de primes, variation globale de la masse salariale.

Il est rappelé que les salaires font l'objet d'un examen annuel en commission de négociation dans le cadre de la négociation annuelle sur les rémunérations (NAR) qui porte notamment sur les salaires effectifs et l'épargne salariale.

Le Comité de rémunération du Crédit Mutuel Arkéa procède à l'examen de la politique de rémunération de Fédéral Finance Gestion.

Fédéral Finance Gestion s'assure que la politique de rémunération est appliquée conformément aux principes qui ont été arrêtés. Dans cette perspective et bien que le principe de proportionnalité dispense de mettre en place un comité de rémunération, pour l'ensemble des rémunérations (FFG et ASCD), la fonction de surveillance prévue par les Directives a été dévolue au Conseil de surveillance de FFG qui l'a déléguée de manière opérationnelle au Comité des rémunérations du groupe Crédit Mutuel Arkéa instauré conformément à la Directive 2010/76/UE du Parlement Européen et du Conseil du 24 novembre 2010, lors d'une résolution du 10 décembre 2014.

La politique de rémunération est présentée au conseil de surveillance de Fédéral Finance Gestion.

### IV. **Eléments Chiffrés pour 2020**

<b>PRENEURS DE RISQUE - FEDERAL FINANCE GESTION SYNTHESE DES REMUNERATIONS VERSEES EN 2020</b>			
<b>nombre de salariés</b>	<b>rémunérations fixes <sup>(1)</sup></b>	<b>rémunérations variables <sup>(2)</sup></b>	<b>TOTAL</b>
<b>39</b>	<b>2 178 815</b>	<b>648 369</b>	<b>2 827 184</b>
<sup>(1)</sup> rémunération fixe + indemnités mensuelles fixes + avantages en nature.			
<sup>(2)</sup> rémunération variable + primes exceptionnelles + intéressement participation abondement bonification.			
<u>Périmètre</u> : rémunérations supportées en 2020 par FFG (salariés CDI).			

#### • **AUTRES INFORMATIONS**

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

FÉDÉRAL FINANCE GESTION  
1 Allée Louis Lichou  
29 480 LE RELECQ-KERHUON

Pour toutes questions relatives à l'OPC, vous pouvez contacter la Société de gestion par téléphone au n° 09 69 32 88 32.







61, rue Henri Regnault La Défense  
92400 COURBEVOIE  
France  
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00  
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01  
[www.mazars.fr](http://www.mazars.fr)

## **FCP FEDERAL OBLIGATION VARIABLE ISR**

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

## **FCP FEDERAL OBLIGATION VARIABLE ISR**

1, allée Louis Lichou  
29480 Le Relecq-Kerhuon

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux porteurs de parts du FCP FEDERAL OBLIGATION VARIABLE ISR,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) FEDERAL OBLIGATION VARIABLE ISR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des OPC et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte évolutif qu'en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

*Fait à Courbevoie, date de la signature électronique*

*Document authentifié et daté par signature électronique*



Signature numérique de

Gilles DUNAND-ROUX

Date : 2021.04.30

23:19:38 +02'00'

Gilles DUNAND-ROUX

## 6. COMPTES DE L'EXERCICE

### BILAN AU 31/12/2020 en EUR

#### ACTIF

	31/12/2020	31/12/2019
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>114 872 824,25</b>	<b>84 441 114,45</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>108 859 427,17</b>	<b>84 392 154,45</b>
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	108 859 427,17	84 392 154,45
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>	<b>6 001 177,08</b>	
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	6 001 177,08	
Titres de créances négociables	6 001 177,08	
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>12 220,00</b>	<b>48 960,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	12 220,00	48 960,00
Autres opérations		
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>	<b>105 067,90</b>	<b>75 892,70</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	105 067,90	75 892,70
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>19 565 577,75</b>	
Liquidités	19 565 577,75	
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>134 543 469,90</b>	<b>84 517 007,15</b>



## PASSIF

	31/12/2020	31/12/2019
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	114 659 912,71	80 964 934,38
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-131 522,01	-314 051,75
Résultat de l'exercice (a, b)	-76 414,65	-34 239,58
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>114 451 976,05</b>	<b>80 616 643,05</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>12 220,00</b>	<b>48 960,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	12 220,00	48 960,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	12 220,00	48 960,00
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>20 079 273,85</b>	<b>76 444,75</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	20 079 273,85	76 444,75
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		<b>3 774 959,35</b>
Concours bancaires courants		3 774 959,35
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>134 543 469,90</b>	<b>84 517 007,15</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

**HORS-BILAN AU 31/12/2020 en EUR**

	31/12/2020	31/12/2019
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
XEUR FGBM BOB 0321	12 706 920,00	
XEUR FGBM BOB 0320		9 086 840,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

**COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2020 en EUR**

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	257 999,29	313 259,25
Produits sur titres de créances	1 065,66	
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>259 064,95</b>	<b>313 259,25</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	8 269,70	7 661,19
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>8 269,70</b>	<b>7 661,19</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>250 795,25</b>	<b>305 598,06</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	324 296,76	338 544,25
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>-73 501,51</b>	<b>-32 946,19</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-2 913,14	-1 293,39
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>-76 414,65</b>	<b>-34 239,58</b>

### I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

#### Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

#### Règles d'évaluation des actifs

La devise de comptabilité du portefeuille est l'euro.

#### Description des méthodes de valorisation des instruments financiers :

**Les instruments de type « actions et assimilées »** négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évalués sur la base du dernier cours de clôture connu de leur marché principal.

Sources : Thomson Reuters/Six-Telekurs/Bloomberg.

**Les actions non cotées**, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur juste valeur.

La société de gestion retient le coût de l'investissement lui-même ou le prix d'un nouvel investissement significatif réalisé avec un tiers indépendant dans des conditions normales de marché, sauf en cas de dépréciation manifeste.

**Les obligations et valeurs assimilées** sont valorisées en mark-to-market, sur la base d'un prix de milieu de marché pour les fonds et au Bid pour les mandats. Les prix sont issus soit de Bloomberg à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct. La Société de gestion définit plusieurs sources de cours avec un degré de priorité afin de réduire les cas d'absence de cours remontés par le valorisateur, la source prioritaire étant le prix Bloomberg BGN. La liste des contributeurs retenus par ordre de priorité : BGN/CBBT.

Pour les fonds monétaires valorisés en j, les titres sont valorisés sur la base d'un prix milieu de marché retenu à 12h30. La liste des contributeurs retenus par priorité est : CBBT/BGN.

En cas d'absence de cours sur les sources BGN ou CBBT, les obligations sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion à leur juste valeur. Cette évaluation s'appuie sur des données de marché observables ou sur des contributions de contreparties.

**Les obligations non cotées**, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur juste valeur. La société de gestion retient le coût de l'investissement lui-même ou le prix d'un nouvel investissement significatif réalisé avec un tiers indépendant dans des conditions normales de marché, sauf en cas de dépréciation manifeste. Cette évaluation s'appuie sur des données de marché observables, sur des contributions de contreparties voire sur des données à dire d'expert pour les placements privés sans aucune liquidité.

#### Les Titres de Créances Négociables

Les TCN souverains et les BTAN sont valorisées en Mark-to-Market, sur la base d'un prix de milieu de marché, issu de Bloomberg. La liste des contributeurs retenus : BGN/CBBT.

Pour les fonds monétaires valorisés en j, les titres sont valorisés sur la base d'un prix milieu de marché retenu à 12h30. La liste des contributeurs retenus par priorité est : CBBT/BGN.

Les autres titres de créances négociables (NECP, ECP, bons des institutions financières, BMTN, NMTN...) sont évalués à partir de courbes de taux ajustées de marges représentatives des risques émetteurs (spread) à date de valorisation.

Celles-ci sont déterminées à partir de données observables disponibles sur les plates-formes d'échanges électroniques (ECPX Bloomberg) ou via des courtiers.

Pour les TCN à taux fixe non cotés : le taux de rendement est déterminé par application d'une courbe de taux corrigé d'une marge représentative du risque émetteur pour la maturité du titre. Les courbes de taux utilisées sont des courbes indexées sur des taux du marché monétaires comme l'Eonia ou l'Euribor 3 mois et dépendent des caractéristiques du titre.

Pour les TCN à taux variables ou révisables non cotés, la valorisation se fait par application d'un spread représentatif du risque de l'émetteur pour la maturité concernée. Le spread se calcule par rapport au taux d'indexation du titre, en général EONIA ou EURIBOR 3 mois. Les spreads sont mis à jour quotidiennement à partir des informations en provenance des émetteurs ou des intermédiaires de marché (par exemple via ECPX).

### **Les parts ou actions d'OPC**

Les OPC inscrits à l'actif du fonds sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue le jour du calcul de sa valeur liquidative.

### **Les Trackers (ETF, ETC,...)**

Les trackers sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, au cours de clôture de la place principale. Source : Bloomberg/CACEIS.

### **Les instruments financiers à terme listés**

Les opérations à terme fermes et conditionnelles listés sont valorisées au cours de compensation de la veille du jour de valorisation ou à défaut sur la base du dernier cours connu. Source : Bloomberg/CACEIS.

### **Les instruments financiers à terme négociés de gré à gré :**

- Le change à terme est valorisé au cours des devises au jour de l'évaluation en tenant compte de l'amortissement du report/déport, calculé en fonction de l'échéance du contrat.
- Autres instruments financiers à terme négociés de gré à gré : sont évalués à leur valeur de marché par recours à des modèles financiers calculée par le valorisateur ou les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la Société de gestion.

### **Les dépôts :**

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire ajustés des intérêts courus. Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas pu être constaté ou lorsqu'un cours est estimé comme étant non représentatif de la valeur de marché sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de gestion ; les prix sont alors déterminés par la Société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

### **Devises**

Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres ou le cours ASSFI Six-Telekurs pour le fonds investis directement sur les actions de la zone Asie.

### **Mode d'enregistrement des frais de transactions**

Les entrées de portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition «frais exclus» et les sorties à leur prix de cession « frais exclus ».

Ces frais s'entendent :

- des frais de gestion financière,
- des frais d'administration comptable,
- des frais de conservation,
- et des frais de distribution.

### **Présentation comptable du hors bilan**

Les engagements à terme fermes sont évalués à leur valeur de marché.

Les engagements à terme conditionnels sont traduits en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur échanges financiers sont enregistrés à la valeur nominale.

**Le résultat est déterminé selon la méthode des intérêts encaissés.**

### **Frais de gestion**

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

### **Part SI :**

Les frais de gestion sont plafonnés à 0,40% TTC maximum sur la base de l'Actif Net.

### **Part I :**

Les frais de gestion sont plafonnés à 0,45% TTC maximum sur la base de l'Actif Net.

### **Part P :**

Les frais de gestion sont plafonnés à 0,80% TTC maximum sur la base de l'Actif Net.

### **La commission de surperformance**

Des frais de gestion variables peuvent être prélevés au profit de la Société de gestion selon les modalités suivantes :

- La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance du FCP et celle de l'indice de référence et réalisées entre l'ouverture et la clôture de l'exercice comptable. La première période s'étend :

pour la part I : de la date de création du FCP au 31 décembre 2011.

pour la part P : de la date de création de la part le 22 juin 2015 au 31 décembre 2016.

pour la part SI : de la date de création de la part le 12 décembre 2018 au 31 décembre 2019.

- La performance du FCP est calculée en fonction de l'évolution de la valeur liquidative.

- La commission de surperformance est mise en paiement annuellement après la clôture de chaque exercice comptable du FCP. La provision est donc remise à zéro tous les ans.

Aucune commission de surperformance ne sera constatée dans l'un des cas suivant :

- La performance du FCP est négative par rapport à la dernière clôture,

- La performance du FCP est inférieure à celle de son indicateur de référence par rapport à la dernière clôture.

La période de calcul de la commission de surperformance est l'exercice du FCP. A chaque établissement de la valeur liquidative, la surperformance du FCP est définie comme la différence positive entre l'actif net du FIA avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance et l'actif net d'un FIA fictif réalisant une performance égale à celle de l'indicateur composite de référence Bloomberg Barclays EURO Floating Rate Notes TR (en Euro) et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que le FIA réel.

- Lorsque, sur l'exercice, la différence entre la performance du FCP et celle du FIA fictif de référence est positive, une provision de 20% TTC est appliquée sur la surperformance réalisée.

- Les périodes de référence s'achèvent sur la dernière valeur liquidative de l'exercice à fin décembre.

- Si en cours d'année, la performance du FCP, depuis le début de l'année civile est à la fois positive et supérieure au FIA fictif de référence calculé sur la même période, cette surperformance fait l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.

- Dans le cas d'une sous-performance du FCP entre deux valeurs liquidatives consécutives, toute provision passée précédemment est réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

### **Frais de transaction.**

Les frais de transaction sont constitués des frais d'intermédiation et des commissions de mouvement.

- Frais d'intermédiation : l'intégralité des courtages est perçue par les intermédiaires.

- Commissions de mouvement : néant.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

#### **Le résultat :**

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
FÉDÉRAL OBLIGATION VARIABLE ISR I	Capitalisation	Capitalisation
FÉDÉRAL OBLIGATION VARIABLE ISR PL	Capitalisation	Capitalisation
FÉDÉRAL OBLIGATION VARIABLE ISR SI	Capitalisation	Capitalisation



## 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2020 en EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>80 616 643,05</b>	<b>144 331 669,42</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	113 280 661,09	105 957 367,35
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-79 401 417,83	-170 879 416,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	21 836,96	230 881,25
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-122 278,99	-664 388,05
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	128 670,00	107 580,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-168 670,00	-179 510,00
Frais de transactions	-3 929,96	-5 824,65
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	210 703,24	1 698 729,92
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	500 718,88	290 015,64
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-290 015,64	1 408 714,28
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-36 740,00	52 500,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	12 220,00	48 960,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-48 960,00	3 540,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-73 501,51	-32 946,19
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>114 451 976,05</b>	<b>80 616 643,05</b>

### 3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

#### • 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	23 828 579,50	20,82
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	85 030 847,67	74,29
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>	<b>108 859 427,17</b>	<b>95,11</b>
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Titres négociables à moyen terme (NEU MTN)	6 001 177,08	5,24
<b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>	<b>6 001 177,08</b>	<b>5,24</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Taux	12 706 920,00	11,10
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>12 706 920,00</b>	<b>11,10</b>
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>		

#### • 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	23 828 579,50	20,82			85 030 847,67	74,29		
Titres de créances					6 001 177,08	5,24		
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							19 565 577,75	17,10
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	12 706 920,00	11,10						
Autres opérations								

● 3.3. VENTILATION PAR MATURE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	3 501 592,50	3,06	15 438 495,39	13,49	78 390 686,17	68,49	9 024 384,27	7,88	2 504 268,84	2,19
Titres de créances					6 001 177,08	5,24				
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	19 565 577,75	17,10								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture							12 706 920,00	11,10		
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

● 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

• 3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2020
<b>CRÉANCES</b>		
	Dépôts de garantie en espèces	105 067,90
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>105 067,90</b>
<b>DETTES</b>		
	Rachats à payer	19 990 460,34
	Frais de gestion fixe	88 417,62
	Autres dettes	395,89
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>20 079 273,85</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-19 974 205,95</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### • 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>FÉDÉRAL OBLIGATION VARIABLE ISR I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	11 726,184	12 784 884,54
Parts rachetées durant l'exercice	-33 478,669	-36 465 336,31
Solde net des souscriptions/rachats	-21 752,485	-23 680 451,77
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	52 123,325	
<b>FÉDÉRAL OBLIGATION VARIABLE ISR PL</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	6 563,446	980 489,68
Parts rachetées durant l'exercice	-3 468,299	-508 993,16
Solde net des souscriptions/rachats	3 095,147	471 496,52
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 289,269	
<b>FÉDÉRAL OBLIGATION VARIABLE ISR SI</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	9 898,993	99 515 286,87
Parts rachetées durant l'exercice	-4 214,542	-42 427 088,36
Solde net des souscriptions/rachats	5 684,451	57 088 198,51
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	5 684,651	

#### • 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>FÉDÉRAL OBLIGATION VARIABLE ISR I</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>FÉDÉRAL OBLIGATION VARIABLE ISR PL</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>FÉDÉRAL OBLIGATION VARIABLE ISR SI</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	31/12/2020
<b>FÉDÉRAL OBLIGATION VARIABLE ISR I</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	189 638,24
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,32
Frais de gestion variables	
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>FÉDÉRAL OBLIGATION VARIABLE ISR PL</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 101,37
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40
Frais de gestion variables	
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>FÉDÉRAL OBLIGATION VARIABLE ISR SI</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	133 735,41
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,20
Frais de gestion variables	-178,26
Rétrocessions des frais de gestion	

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

- **3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :**

Néant.

- **3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :**

Néant.

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### ● 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2020
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

#### ● 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2020
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

#### ● 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2020
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau		
Résultat	-76 414,65	-34 239,58
<b>Total</b>	<b>-76 414,65</b>	<b>-34 239,58</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>FÉDÉRAL OBLIGATION VARIABLE ISR I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-71 940,71	-34 239,31
<b>Total</b>	<b>-71 940,71</b>	<b>-34 239,31</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>FÉDÉRAL OBLIGATION VARIABLE ISR PL</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-1 009,69	-1,27
<b>Total</b>	<b>-1 009,69</b>	<b>-1,27</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>FÉDÉRAL OBLIGATION VARIABLE ISR SI</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-3 464,25	1,00
<b>Total</b>	<b>-3 464,25</b>	<b>1,00</b>



• **Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-131 522,01	-314 051,75
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>-131 522,01</b>	<b>-314 051,75</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>FÉDÉRAL OBLIGATION VARIABLE ISR I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-66 203,68	-313 928,26
<b>Total</b>	<b>-66 203,68</b>	<b>-313 928,26</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>FÉDÉRAL OBLIGATION VARIABLE ISR PL</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-557,26	-121,43
<b>Total</b>	<b>-557,26</b>	<b>-121,43</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>FÉDÉRAL OBLIGATION VARIABLE ISR SI</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-64 761,07	-2,06
<b>Total</b>	<b>-64 761,07</b>	<b>-2,06</b>

### 3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>70 882 001,10</b>	<b>115 384 988,07</b>	<b>144 331 669,42</b>	<b>80 616 643,05</b>	<b>114 451 976,05</b>
<b>FÉDÉRAL OBLIGATION VARIABLE ISR I EUR</b>					
Actif net	70 881 986,11	115 384 973,06	144 331 520,99	80 585 498,90	56 739 250,62
Nombre de titres	65 012,623	105 152,371	133 618,206	73 875,810	52 123,325
Valeur liquidative unitaire	1 090,28	1 097,31	1 080,18	1 090,82	1 088,55
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,36	1,78	-3,70	-4,24	-1,27
Capitalisation unitaire sur résultat	2,93	1,58	1,78	-0,46	-1,38
<b>FÉDÉRAL OBLIGATION VARIABLE ISR P EUR</b>					
Actif net	14,99	15,01			
Nombre de titres	1,000	1,000			
Valeur liquidative unitaire	14,99	15,01			
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,10	0,01			
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,03	0,04			
<b>FÉDÉRAL OBLIGATION VARIABLE ISR PL EUR</b>					
Actif net			148,43	29 129,23	492 160,55
Nombre de titres			1,000	194,122	3 289,269
Valeur liquidative unitaire			148,43	150,05	149,62
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes			-0,56	-0,62	-0,16
Capitalisation unitaire sur résultat			0,14		-0,30

	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
<b>FÉDÉRAL OBLIGATION VARIABLE ISR SI EUR</b>					
Actif net				2 014,92	57 220 564,88
Nombre de titres				0,200	5 684,651
Valeur liquidative unitaire				10 074,60	10 065,80
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes				-10,30	-11,39
Capitalisation unitaire sur résultat				5,00	-0,60

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
ADIDAS AG 0.0% 09-09-24	EUR	700 000	706 027,00	0,61
CONTINENTAL 0.0% 12-09-23	EUR	1 400 000	1 401 365,00	1,22
DAIMLER E3R+0.45% 03-07-24	EUR	5 000 000	4 999 150,00	4,37
HENK AG AND ZCP 13-09-21 EMTN	EUR	1 300 000	1 302 054,00	1,14
INFINEON TECHNOLOGIES AG 0.75% 24-06-23	EUR	800 000	820 919,29	0,72
SAP SE 0.0% 17-05-23	EUR	1 900 000	1 911 561,50	1,67
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>11 141 076,79</b>	<b>9,73</b>
<b>BELGIQUE</b>				
BELFIUS BANK 0.75% 12-09-22	EUR	1 700 000	1 731 509,97	1,51
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>1 731 509,97</b>	<b>1,51</b>
<b>CANADA</b>				
BANK OF MONTREAL E3R+0.5% 14-03-22	EUR	5 000 000	5 028 125,00	4,40
<b>TOTAL CANADA</b>			<b>5 028 125,00</b>	<b>4,40</b>
<b>ESPAGNE</b>				
AMADEUS CM E3R+0.45% 18-03-22	EUR	1 200 000	1 196 304,00	1,05
BBVA E3R+0.6% 12-04-22	EUR	2 400 000	2 414 121,33	2,11
NT CONS FIN E3R+0.6% 25-02-22	EUR	5 000 000	5 028 060,00	4,39
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>8 638 485,33</b>	<b>7,55</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
AMERICAN HONDA FIN 1.6% 20-04-22	EUR	1 000 000	1 034 953,08	0,90
AT AND T INC E3R+0.85% 05-09-23	EUR	1 000 000	1 013 544,50	0,89
CITI E3R+0.83% 24-05-21 EMTN	EUR	1 000 000	1 003 460,39	0,87
FIDELITY NATL INFORMATION SCES E3R+0.4% 21-05-21	EUR	2 400 000	2 401 620,00	2,10
GENERAL MOTORS FINANCIAL E3R+0.68% 10-05-21	EUR	1 200 000	1 201 333,90	1,05
GOLD SACH GR E3R+0.55% 21-04-23	EUR	3 000 000	3 008 102,58	2,63
GOLD SACH GR E3R+0.63% 09-09-22	EUR	1 000 000	1 002 968,67	0,88
WFC 0 01/31/22	EUR	1 000 000	1 004 155,00	0,88
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>11 670 138,12</b>	<b>10,20</b>
<b>FRANCE</b>				
ALD E3R+0.34% 26-02-21 EMTN	EUR	3 500 000	3 501 592,50	3,06
BNP PAR E3R+0.62% 22-05-23	EUR	4 000 000	4 033 432,67	3,53
BPCE E3R+0.5% 23-03-23 EMTN	EUR	2 500 000	2 515 312,50	2,20
BPCE E3R+1.05% 09-03-22 EMTN	EUR	3 000 000	3 034 681,00	2,65
CAPGEMINI SE 1.25% 15-04-22	EUR	600 000	615 776,47	0,53
CARREFOUR BQ E3R+0.62% 15-06-22	EUR	1 100 000	1 103 409,14	0,97
CARREFOUR BQ E3R+0.65% 12-09-23	EUR	1 700 000	1 710 249,49	1,49
C E3R+0.68% 20-04-21 EMTN	EUR	1 000 000	1 000 657,00	0,87
CHRI DIOR 0.75% 24-06-21	EUR	600 000	603 350,47	0,52
CREDIT MUTUEL ARKEA 0.01% 28-01-26	EUR	2 500 000	2 504 268,84	2,19
DASSAULT SYSTEMES 0.0% 16-09-24	EUR	2 000 000	2 017 450,00	1,77
FRAN E3R+0.57% 28-06-21	EUR	2 000 000	2 000 814,83	1,75
GECINA E3R+0.38% 30-06-22 EMTN	EUR	2 000 000	2 006 390,00	1,75

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
KERING 0.25% 13-05-23 EMTN	EUR	1 200 000	1 214 446,85	1,06
LVMH MOET HENNESSY E3R+0.2% 11-02-22	EUR	2 500 000	2 509 437,50	2,19
SG E3R+0.65% 06-09-21 EMTN	EUR	5 900 000	5 925 204,80	5,18
SODEXO 0.5% 17-01-24	EUR	550 000	561 798,97	0,49
VIVENDI 0.0% 13-06-22 EMTN	EUR	700 000	702 789,50	0,62
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>37 561 062,53</b>	<b>32,82</b>
<b>ITALIE</b>				
INTE E3R+0.95% 19-04-22 EMTN	EUR	1 000 000	1 008 903,31	0,88
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>1 008 903,31</b>	<b>0,88</b>
<b>JAPON</b>				
MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP E3R+0.55% 30-05-23	EUR	2 000 000	2 011 717,89	1,75
SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GROUP E3R+0.45% 14-06-22	EUR	2 000 000	2 010 420,00	1,76
TAKEDA PHARMACEUTICAL CO LTD E3R 21-11-22	EUR	4 000 000	4 063 826,67	3,55
<b>TOTAL JAPON</b>			<b>8 085 964,56</b>	<b>7,06</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
JOHN DEERE BANK E3R+0.27% 03-10-22	EUR	2 500 000	2 510 600,00	2,19
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>2 510 600,00</b>	<b>2,19</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
BMW FIN E3R+0.6% 02-10-23	EUR	4 000 000	4 034 620,00	3,53
DAIMLER INTL FINANCE BV 0.25% 06-11-23	EUR	2 000 000	2 015 683,42	1,77
DAIMLER INTL FINANCE BV E3R+0.25% 11-01-23	EUR	3 000 000	3 007 725,00	2,62
ING BANK NV E3R+0.4% 08-04-22	EUR	3 700 000	3 724 568,00	3,25
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>12 782 596,42</b>	<b>11,17</b>
<b>SUEDE</b>				
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 0.25% 19-05-23	EUR	3 000 000	3 042 443,84	2,66
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 1.0% 15-04-25	EUR	700 000	739 958,30	0,64
VLVY 0 02/11/23	EUR	900 000	902 223,00	0,79
VOLVO TREASURY AB E3R+0.65% 10-01-22	EUR	4 000 000	4 016 340,00	3,51
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>8 700 965,14</b>	<b>7,60</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>108 859 427,17</b>	<b>95,11</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>108 859 427,17</b>	<b>95,11</b>
<b>Titres de créances</b>				
<b>Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>FRANCE</b>				
CARREFOUR E3R+0.6% 030822	EUR	3 000 000	3 002 791,08	2,63
COVIVIO E3R+0.24% 26-10-22	EUR	3 000 000	2 998 386,00	2,62
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>6 001 177,08</b>	<b>5,25</b>
<b>TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>6 001 177,08</b>	<b>5,25</b>
<b>TOTAL Titres de créances</b>			<b>6 001 177,08</b>	<b>5,25</b>
<b>Instrument financier à terme</b>				
<b>Engagements à terme fermes</b>				

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>				
XEUR FGBM BOB 0321	EUR	-94	12 220,00	0,01
<b>TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>			<b>12 220,00</b>	<b>0,01</b>
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>			<b>12 220,00</b>	<b>0,01</b>
<b>TOTAL Instrument financier à terme</b>			<b>12 220,00</b>	<b>0,01</b>
<b>Appel de marge</b>				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-12 220	-12 220,00	-0,01
<b>TOTAL Appel de marge</b>			<b>-12 220,00</b>	<b>-0,01</b>
<b>Créances</b>			<b>105 067,90</b>	<b>0,09</b>
<b>Dettes</b>			<b>-20 079 273,85</b>	<b>-17,55</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>19 565 577,75</b>	<b>17,10</b>
<b>Actif net</b>			<b>114 451 976,05</b>	<b>100,00</b>

<b>FÉDÉRAL OBLIGATION VARIABLE ISR PL</b>	<b>EUR</b>	<b>3 289,269</b>	<b>149,62</b>	
<b>FÉDÉRAL OBLIGATION VARIABLE ISR I</b>	<b>EUR</b>	<b>52 123,325</b>	<b>1 088,55</b>	
<b>FÉDÉRAL OBLIGATION VARIABLE ISR SI</b>	<b>EUR</b>	<b>5 684,651</b>	<b>10 065,80</b>	